**CONVENTION D’ACCUEIL**

Entre les soussignés :

**Mme Sandrine FRESCAL, Proviseure du lycée Gambetta-Carnot d’ARRAS,**

et

**Mme / M. , Proviseur(e) du Lycée .**

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1:**

La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation et du déroulement de l’accueil d’élèves de classe de Terminale, proposé par le Lycée Gambetta Carnot d’Arras dans le cadre de l’opération “Prepa à la Prépa”.

**Article 2:**

L’opération “Prépa à la Prépa” a pour but de permettre à des élèves de découvrir les classes préparatoires aux grandes écoles, de les préparer à y entrer et d’améliorer leurs résultats au baccalauréat.

Cette opération concerne des élèves de terminale générale. Deux parcours sont proposés : l’un en vue de la découverte de la classe préparatoire ECG (Économique et Commerciale Voie Générale) et l’autre présentant la classe préparatoire littéraire.

**Article 3:**

La formation dispensée pendant cette operation est organisée à la diligence de la Proviseure du Lycée Gambetta Carnot d’Arras. Les cours sont dispensés par des professeurs de CPGE du Lycée Gambetta Carnot d’Arras, rémunérés pour ce faire par leur établissement.

Les cours sont gratuits pour les élèves inscrits ; les frais de déplacement sont à la charge des familles.

**Article 4:**

Dès lorsqu'ils se sont incrits dans cette opération, les élèves s’engagent à une presence régulière pendant la durée prévue.

L’opération débutera le mercredi 27 novemvre 2024 par une séance de présentation des classes préparatoires, du programme de la prépa à la prépa 2024 2025; et une rencontre avec les étudiants. L’article 9 de la présente convention precise le calendrier des séances prévues.

Les séances de découverte auront lieu sur le site Carnot de la cité scolaire, l’entrée se faisant par l’accueil de ce même site.

Si un élève se voit empêché pour quelque raison que ce soit d’assister à l’une des séances prévues, il doit informer au minimum le matin même le Lycée Gambetta Carnot de son absence.

**Article 5:**

Si pour quelque raison que ce soit les professeurs du Lycée Gambetta Carnot ne peuvent assurer une séance prévue, les établissements d’origine des élèves seront prévenus au minimum le matin même de cette annulation.

**Article 6:**

Les élèves accueillis doivent se conformer au règlement intérieur et aux horaires précisés dans l’article 9 de la présente convention.

**Article 7:**

La prise en charge de la sécurité et de la responsabilité des élèves accueillis incombe à la Proviseure du Lycée Gambetta Carnot pendant toute la durée de la présence des élèves dans son établissement.

Pour les trajets des élèves se rendant au Lycée Gambetta Carnot, la vérification des conditions que requiert, ici, la sécurité de l’élève et la prise en charge des responsabilités correspondantes incombent au Chef d’Établissement d'origine.

**Article 8:**

En cas d'accident survenu à un élève lors d’une séance, la Proviseure du Lycée Gambetta Carnot s'engage à prendre toutes dispositions utiles touchant, notamment, à une éventuelle hospitalisation d’urgence (joindre la copie de l’autorisation parentale d’hospitalisation ) et aux démarches administrative nécessaires, l’établissement d'origine de la victime (et ses parents) étant immédiatement prévenus et toutes déclarations et pièces transmises dans les plus brefs délais, puisqu'il revient au Chef de de l’établissement auquel l’élève appartient de donner suite au dossier.

**Article 9 :**

Le calendrier prévisionnel des séances est fixé comme suit. Il pourra être adapté à la marge en fonction d’impératifs de disponibilité des professeurs. Dans un tel cas, les élèves en seront dûment informés.

Les séances se déroulent de 14H à 16H une marge de 10 15 minutes étant entendue en fonction notamment des moyens de transport utilisés par les élèves participant.

|  |
| --- |
| **Prépa à la Prépa Littéraire** |
| 27 novembre | Séance d’accueil |
| 4 décembre | Anglais |
| 11 décembre | Lettres |
| 18 décembre | Lettres |
| **Vacances de fin d’année** |
| **8 janvier : pas de séance** |
| 15 janvier | Anglais |
| 22 janvier | Histoire |
| 29 janvier  | Géographie |
| 05 février | Lettres Classiques |
| **Vacances d’hiver**  |
| 26 février | Philosophie |
| 5 mars | Philosophie |

|  |
| --- |
| **Prépa à la Prépa ECG** |
| 27 novembre | Séance d’accueil |
| 4 décembre | HGG Sciences Po |
| 11 décembre | Anglais Sciences Po |
| 18 décembre | ESH |
| **Vacances de fin d’année** |
| **8 janvier : pas de séance** |
| 15 janvier | Mathématiques |
| 22 janvier | Philosophie |
| 29 janvier | HGG |
| 05 février | ESH |
| **Vacances d’hiver**  |
| 26 février | Mathématiques |
| 5 mars | Philosophie |

**Le chef d'établissement Le chef d’établissement Le responsablelégal**

**d’origine d’accueil de l’élève**

 **S. FRESCAL**

**OPERATION “PREPA A LA PREPA”**

**A COMPLETER PAR**

**L'ETABLISSEMENT D’ORIGINE**

**(en autant d’exemplaires que d’élèves inscrits)**

**Identité de l’élève accueilli:**

Nom :………………………. Prénom :…………………………

Date de naissance : ............................. Classe : .............................................................

Nom du professeur principal : .............................................................................................................

Nom et adresse du responsable légal :

…………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………

Téléphone fixe :…………………………… Téléphone portable : .......................................

Téléphone professionnel :………………… Mail : ................................................................

* Préparation à la CPGE Littéraire

Ou

* Préparation à la CPGE Economique

En cas d'urgence, le centre 15 (SAMU) sera appelé. La famille sera immédiatement avertie par nos soins.

Il est impératif de nous fournir la copie de l’autorisation parentale d’hospitalisation (ou fiche d'urgence).

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement :

…………………………………………………………………………………………………………………..